

MODALITES D'ADHESION POUR LE PERSONNEL EN ACTIVITE

■ VOTRE ADHESION

Pour bénéficier des prestations de la garantie complémentaire santé offerte par votre entreprise, nous vous demandons de bien vouloir :

- Remplir un bulletin individuel d'affiliation en choisissant votre niveau de garanties et en y faisant apparaître tous les membres de votre famille que vous souhaitez voir protégés,
- Transmettre une copie de l'attestation de Sécurité Sociale (fiche en papier accompagnant votre carte Vitale) en cours de validité pour chaque personne concernée :

- Conjoint, partenaire lié par un PACS, concubin sous réserve de déclaration sur l'honneur et justificatif de domicile commun.
 - Enfant de moins de 26 ans sous réserve de justificatifs (certificat de scolarité pour les enfants de plus de 18 ans, primo-employant...), enfant infirme au sens de la législation fiscale.
 - Joindre un RIB/IBAN ou RIP du compte sur lequel vos remboursements complémentaires seront versés.
- Vous voudrez bien remettre tous ces documents au service du personnel **au plus vite**.

■ VOTRE NIVEAU DE PRESTATIONS

L'affiliation à l'option est facultative. En l'absence de choix, vous serez automatiquement affilié au régime de base. A votre initiative, un changement de niveau de garanties peut s'effectuer au 1er janvier de chaque année civile moyennant le respect d'un préavis de 2 mois.

Tout changement de régime à la hausse implique une durée minimale de 2 ans avant de pouvoir à nouveau changer de niveau de garanties. Toutefois, vous pouvez solliciter un changement de niveau de garantie ou de structure de cotisation après une modification de votre situation familiale (sur justificatifs).

Le changement prend effet au 1^{er} jour du mois civil suivant votre demande après validation de votre service RH.

Le choix de l'option s'applique à l'ensemble des personnes assurées.

■ VOTRE COTISATION

- **Partie obligatoire** : cotisation bénéficiant d'un financement employeur et précomptée sur votre bulletin de salaire.
- **Parties facultatives** : concernent le choix des options ou les cotisations de vos ayants-droit, la cotisation entièrement à votre charge est prélevée directement sur votre compte bancaire à chaque début de mois. Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le mandat SEPA complété et signé.

■ VOS REMBOURSEMENTS

Le changement de complémentaire santé va nécessiter quelques modalités de mise en place.

Pour les soins dispensés à partir du 01/01/2019
Vous dépendrez du Centre de Gestion Santé :

COLLECTEAM
4 rue Léon Patoux - BP 203
51686 REIMS cedex 2

Pour les soins dispensés jusqu'au 31/12/2018

La procédure en vigueur avec votre mutuelle actuelle reste inchangée.

MODALITES D'ADHESION POUR L'ANCIEN PERSONNEL

■ VOS REMBOURSEMENTS

Le changement de votre situation n'entraîne aucune incidence sur le traitement de vos remboursements.

■ VOTRE COTISATION

La cotisation entièrement à votre charge est prélevée directement sur votre compte bancaire à chaque début de mois. Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le mandat SEPA, que notre centre de gestion va vous transmettre, complété et signé.

Vous bénéficiez la 1^{ère} année de conditions tarifaires identiques à celles des actifs, puis elles augmentent progressivement de 25 % la 2^e année et de 50 % la 3^e année conformément aux obligations légales.

Pour toute information concernant les bénéficiaires, la télétransmission, les remboursements :

Téléphone: 03 26 48 49 60
(du lundi au jeudi de 8h - 12h30 / 13h00 - 18h00)
(le vendredi de 8h - 12h30 / 13h00 - 17h00)

Email : gestionsante@collecteam.fr

Pour accéder à votre dossier 24h/24h, consulter notre site internet : <https://collecteam.gestion-sante.com>
(munissez-vous de votre login et mot de passe, transmis avec votre carte de tiers-payant)

Pour nous écrire :

COLLECTEAM Centre de gestion santé
4 rue Léon Patoux - BP 203
51 686 REIMS CEDEX 2

Avertissement : de la rapidité à nous retourner votre dossier complet dépend le bon démarrage de vos remboursements de frais de santé. Nous comptons donc sur votre concours actif pour que ce changement puisse s'effectuer dans les meilleures conditions possibles.